

Montréal, le 14 juin 2018

**L'honorable Ginette Petitpas Taylor**

Ministre de la Santé  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

**Objet : Poursuivre et intensifier les mesures favorisant la saine alimentation**

Madame la Ministre,

Soulignant la fin de la session parlementaire, la [Coalition québécoise sur la problématique du poids](#) (Coalition Poids) et ses partenaires font un bilan positif des mesures adoptées jusqu'à maintenant et des démarches en cours pour soutenir la saine alimentation des Canadiennes et Canadiens. Ils souhaitent également vous faire part de leurs attentes et recommandations concernant la suite des travaux visant à prévenir et réduire l'obésité au Canada.

**La Coalition Poids et ses partenaires québécois saluent l'avancement de plusieurs dossiers importants :**

- l'interdiction d'utiliser des huiles partiellement hydrogénées, qui éliminera de l'offre alimentaire la majorité des gras trans industriels, sont particulièrement néfastes pour la santé cardiovasculaire ;
- le progrès des travaux sur la réforme du Guide alimentaire canadien basé sur des études libres de conflits d'intérêt financiers ;
- la réforme du tableau de valeur nutritive ainsi que de la liste des ingrédients (ex. : regroupement des sucres dans une même parenthèse), qui permettra aux Canadiens de comparer plus facilement les produits d'une même catégorie et d'avoir plus d'information quant à la quantité de sucre d'un produit. La Coalition Poids réitère toutefois que le délai de cinq ans accordé à l'industrie pour se conformer aux changements est trop long et risque de se faire au détriment des Canadiens souhaitant accéder à une information qui les aide à faire des choix alimentaires plus éclairés ;
- la présentation d'un règlement sur l'étiquetage sur le devant de l'emballage des produits riches en sucre, sel et gras saturés.

Considérant que près de 60 % des Canadiennes et Canadiens sont en surpoids, **le gouvernement est tenu de maintenir le cap sur la *Stratégie en matière de saine alimentation de Santé Canada et de multiplier les efforts pour faciliter les saines habitudes de vie.*** En effet, de nombreuses études indiquent que le surpoids, en particulier l'obésité, est lié à la prévalence accrue des maladies chroniques, comme le diabète de type 2, divers cancers, les maladies cardiovasculaires et la stéatose hépatique non-alcoolique. De plus, indépendamment du poids, le manque d'activité physique et une alimentation de pauvre qualité nutritionnelle sont aussi associés à de telles maladies.

## Étiquetage sur le devant de l'emballage : une mesure prometteuse et appuyée par plusieurs organismes et professionnels

L'étiquetage sur le devant de l'emballage, qui vise à identifier clairement les produits à haute teneur en sucre, sel ou gras saturés est une **mesure phare de la Stratégie** puisqu'elle permet de rééquilibrer les messages transmis aux consommateurs par l'emballage. Ainsi, si la portion d'un produit dépasse 15 % de la valeur quotidienne (VQ) maximale recommandée pour l'un de ces nutriments, un symbole serait apposé de manière visible sur l'emballage. Cette mesure traduit simplement la volonté de mieux informer le public, de mettre des faits en évidence pour éviter qu'ils ne soient camouflés par les stratégies publicitaires ne montrant que les côtés positifs d'un aliment transformé et de faciliter des choix alimentaires plus sains.

Dans le contexte actuel, **rééquilibrer l'information transmise au consommateur sur le devant des emballages est impératif**. Souhaitant éviter que certains de leurs produits arborent ce symbole, les acteurs industriels pourront alors faire le choix d'en améliorer la qualité, au bénéfice de la santé de tous les citoyens. Voilà pourquoi, dans une [lettre](#) datant du 16 juin 2017, une quarantaine d'organismes québécois avait confirmé leur appui à cette mesure prometteuse.

## Interdiction de la publicité commerciale ciblant les enfants : les emballages sont un incontournable

Une autre mesure porteuse que la Coalition Poids et ses partenaires suivront de près est l'encadrement de la publicité d'aliments et de boissons malsains destinée aux enfants. Pour identifier ces produits, il existe des modèles validés pouvant servir à classer les aliments en fonction de leur valeur nutritive. Si le gouvernement choisit une classification basée sur les produits à haute teneur en sucre, sel et gras saturés, comme suggéré en consultation publique, les seuils de VQ doivent être ajustés aux besoins énergétiques des enfants, en les abaissant. En effet, pour l'étiquetage sur le devant de l'emballage, les aliments sont considérés riches en sucre, sel ou gras saturés si leur contenu pour une portion atteint 15 % de la VQ d'une diète adulte de 2 000 calories, un apport calorique trop élevé pour les enfants. Par mesure de précaution, pour simplifier les critères et éviter de cautionner la publicité commerciale de produits alimentaires moyennement intéressants auprès des enfants, **tout produit dépassant 5 % de la VQ ne devrait pas faire l'objet de publicité destinée aux jeunes de moins de 13 ans**.

Dans la foulée des réflexions entourant la publicité alimentaire destinée aux enfants, le Canada devrait aussi saisir cette opportunité pour **interdire l'usage de personnages colorés et attrayants sur les emballages**, comme l'a notamment fait le Chili. Cela contribuerait à compléter la loi québécoise, qui n'encadre pas cette pratique publicitaire très répandue, bien qu'elle suscite fortement l'intérêt des enfants pour des produits souvent de piètre qualité nutritionnelle. Pour davantage d'information et l'ensemble de nos recommandations à ce sujet, consultez le [mémoire](#) de la Coalition Poids, déposé au Comité permanent de la santé en avril dernier.

Nous vous encourageons à rester fortement engagée dans les interventions visant à favoriser les choix alimentaires sains, afin de préserver la santé publique, une ressource inestimable pour la croissance économique et l'épanouissement des Canadiennes et Canadiens. Si vous désirez plus d'information, la Coalition Poids sera heureuse de vous rencontrer à votre convenance.

Veillez agréer, madame la Ministre, mes respectueuses salutations.



Corinne Voyer  
Directrice

p.j. Liste des partenaires de la Coalition Poids